

comme on croyait convenable de le faire, et il y aura lieu de décider comment nous pourrions le mieux mettre en œuvre, le système adopté lors des derniers remaniements de la carte électorale, lorsque le Parlement, désirant faire ce qui était injuste et bon, et donner toute considération aux intéressés, se réunit et formula un projet de loi agréable à tous, dans la mesure du possible. Nous avons obtenu de nombreux renseignements, et ces données sont entre les mains du secrétaire du comité, et tous auront l'avantage de pouvoir examiner la situation d'ici à la prochaine session. Mes honorables amis pourront ensuite venir ici à la prochaine session avec leur données, toutes leurs délimitations tracées, et ils seront alors en meilleur état de traiter la question que ne l'était le comité qui a siégé pendant la présente session. Cette session-ci, aucun parti n'avait ni données, ni cartes et personne n'était prêt à traiter ce sujet de manière sérieuse. Il serait possible d'obvier à un tel état de choses, de mettre tout en ordre voulu, et n'importe quel comité, quelle que soit sa constitution, pourra traiter la question efficacement et de manière satisfaisante.

Le Gouvernement n'a aucunement cherché à imposer ses vues au comité sur cette question. Le Parlement a été laissé entièrement libre d'agir. Aucune considération politique n'a prévalu; le seul objet était de faire un remaniement des sièges électoraux, sous le régime constitutionnel, qui donnât satisfaction à tout le monde. L'Ontario présente de grandes difficultés qu'il faut reconnaître. Il s'est fait un grand déplacement de la population au cours des derniers dix ans. Tandis que la population de certains districts a augmenté, celle d'autres districts a diminué. Le règlement des limites des circonscriptions de manière qu'il y ait une juste représentation des districts ruraux et urbains, indistinctement, était probablement le problème le plus difficile auquel le représentant d'une province quelconque du Dominion avait à faire face. Le problème n'était pas aussi difficile dans la province de Québec, quoiqu'il y eût de grandes divergences et conflit d'opinion sur un point. Il y eut aussi certaine difficulté dans la province du Manitoba. Ce sont des questions qui doivent être étudiées, auxquelles il faut réfléchir attentivement. Il était très difficile de remanier la carte de la province d'Ontario de manière à rendre justice aux partis intéressés, sans un examen préalable suffisant, et une étude sérieuse des légitimes prétentions des habitants des districts ruraux: savoir que leur quotient de population devrait être moindre que celui des villes. Il y avait la question de protéger les intérêts des gens qui demeuraient dans certaines localités

depuis de longues années; il fallait se rappeler qu'il ne faut pas trop déranger les frontières d'un comté, s'il est possible de l'éviter, car c'était une des règles posées par ceux qui avaient eu à voir aux remaniements de la carte électorale dans le passé. Il faudra donc examiner soigneusement et attentivement toutes ces questions dans l'intervalle qui s'écoulera entre la présente session et la session prochaine; il sera possible alors de proposer un projet de loi satisfaisant, sans perte de temps. En effet, les honorables députés ne sauraient mieux faire, connaissant les points de divergence que de réfléchir d'ici là sur les moyens de résoudre les difficultés qui se sont présentées et qui se présenteront. Lorsque nous nous réunirons l'an prochain, nous serons en état de résoudre le problème bien mieux, je crois, que nous ne pourrions le faire maintenant sans prolonger beaucoup la session.

Aujourd'hui le Parlement a presque fini sa besogne. Si on continuait à siéger en attendant le rapport de ce comité je suis convaincu que nous passerions encore un mois ici. A quoi faire? A attendre que le comité ait mis fin aux disputes et aux incertitudes qui caractérisait toujours l'étude d'une question importante comme celle-ci. Donc puisqu'il n'y aura pas d'élection générale avant que le Parlement ait adopté une loi remaniant la carte électorale, puisque la question mérite la plus grande attention et le plus grand soin et puisqu'en définition le retard assure un bill meilleur encore, je trouve que la Chambre devrait adopter la présente motion.

M. JOHNSTON: Monsieur l'Orateur en ma qualité de membre du comité je veux dire quelques mots au sujet de ce rapport et des observations du ministre (M. Macdonald). J'ai remarqué avec plaisir, que le ministre a dit qu'au comité la motion de renvoyer la question à plus tard a été adoptée après la mise aux voix. Je vois que le procès verbal de la séance du 28 juin dit au troisième alinéa:

Il est donc convenu...

On n'y rapporte pas que la question a été mise aux voix. Le président du comité, le ministre qui vient de reprendre son siège, et tous les membres du comité savent très bien qu'avec l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) je me suis opposé à cette motion.

L'hon. M. MACDONALD: Parfaitement.

M. JOHNSTON: Je puis donner mes raisons en quelques mots. Tout le monde sait que le remaniement de la carte électorale s'impose. Nous, des provinces des prairies, avons droit à onze nouveaux sièges; c'est une considération importante. Le président a été plutôt généreux envers tout le monde lorsqu'il